

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la mairie de Navès, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

16 juin 2023

Date d'affichage :

16 juin 2023

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 22062023 /6.2

Nombre de voix délibératives :

46

Membres titulaires présents : 37

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Michel SABLAYROLLES) , Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Vincent RECOULES), Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER (pouvoir de Joël IMBERT), Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Francis REMIOT), Lionel GERVAUX, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD (pouvoir de Gaëtan GÖBBELS), Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Eric LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET) , Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX (pouvoir de Elian COMENT), Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Denis BAYLE), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 9

Denis BAYLE (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Elian COMENT (pouvoir à Elian COMENT), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Gaëtan GÖBBELS (pouvoir à Frédéric ICHARD), Joël IMBERT (pouvoir à Jean-Luc ESPITALIER), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX), Vincent RECOULES (pouvoir à Jean-Charles BALARDY), Francis REMIOT (pouvoir à Didier GAVALDA), Michel SABLAYROLLES (pouvoir à Alain ASTIÉ).

Membres titulaires excusés : 14

Michel BUFFEL, Christian CAYRE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Christian HAMON, Xavier ICHARD, Frédéric JOURDE, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Adoption d'une contribution communale pour l'implantation d'IRVE le territoire non-concédé à Enedis

Monsieur le Président rappelle que le besoin de points de chargement pour les véhicules électriques sur le département du Tarn reste d'actualité, notamment dans le cadre de l'aménagement du territoire et du schéma de déploiement, ainsi qu'au regard de la fin de la commercialisation des véhicules thermiques neufs.

En ce sens, il propose au Comité syndical d'établir une aide aux communes pour installer sur leur territoire des infrastructures de recharge pour véhicules électrique, **dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires** votés par le comité syndical.

Monsieur le Président précise que les communes desservies par un gestionnaire de réseau autre que Enedis devront supporter le reste à charge en investissement

Cet accompagnement se traduit par les modalités de financement décrites dans le tableau suivant :

<u>Montant de l'opération</u>	Programme Facé IRVE	Autres subventions /Ademe Advenir etc...	Solde à charge à la commune
<u>HT</u>	80%	% variable	€ HT

(Exemple Borne AC 10 000 HT (MOA inclus) – FACé - Advenir : participation restant à charge moins de 2000 euros HT)

Où cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le barème d'aide aux communes pour le financement des bornes de recharge pour véhicules électriques, tel qu'exposé dans le tableau ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 22 juin 2023

Le Président,
M. Alain ASTIE

